

AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_14-DE
Reçu le 19/10/2017

- 141€ au Hand Ball club du Confolentais
- 141€ au Football club du Confolentais
- 141€ aux Archers Confolentais
- 141€ au Tennis Club du Confolentais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accorde une aide financière d'un montant de 564€ répartie comme suit :

- 141€ au Hand Ball club du Confolentais
- 141€ au Football club du Confolentais
- 141€ aux Archers Confolentais
- 141€ au Tennis Club du Confolentais

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 octobre 2017



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

